

CE QU'IL VOUS FAUT POUR VOTRE DEMANDE DE CNI OU DE PASSEPORT...

justificatifs	CNI 1ère demande	CNI renouvellement	CNI personne mineure			Passeport 1ère demande	Passeport renouvellement	Passeport personne mineure		
			Parents vivant ensemble	Parents séparés avec jugement	Parents séparés sans jugement			Parents vivant ensemble	Parents séparés avec jugement	Parents séparés sans jugement
N° pré-demande sur ANTS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Photo d'identité normée	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Justificatif de domicile	X	X	X	justificatif de l'adresse du parent ayant la garde (en cas de garde alternée, les 2 justificatifs sont nécessaires)		X	X	X	justificatif de l'adresse du parent ayant la garde (en cas de garde alternée, les 2 justificatifs sont nécessaires)	
Acte de naissance	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
ancienne CNI		X								
ancien Passeport							X			
Déclaration de vol		En cas de vol					En cas de vol			
Déclaration de perte		En cas de perte					En cas de perte			
				Attestation d'un parent autorisant l'autre à faire la CNI de l'enfant et précisant le mode de garde					Attestation d'un parent autorisant l'autre à faire la CNI de l'enfant et précisant le mode de garde	
Jugement de garde				X					X	
CNI des parents			X	X	X			X	X	X

Pour les rendez-vous, vous avez le choix... soit en Mairie au 03,23,80,80,01 ou sur le site de la commune de Crécy sur Serre ou sur l'ANTS lors de votre pré-demande.
La prise de rendez-vous en mairie est **OBLIGATOIRE** pour effectuer la demande de votre CNI ou Passeport **ET** pour la récupération de celui-ci.